MÉRIBEL
CŒUR DES 3 VALLÉES

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Acquisition, location et remplacement de véhicules, d'engins et de matériels de travaux publics et d'espaces verts pour la Commune des Allues

---

Date et heure limites de réception des offres :
lundi 21 décembre 2026 à 12:00

Mairie des ALLUES
124 rue de la Resse
73550 LES ALLUES

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Acquisition, location et remplacement de véhicules, d'engins et de matériels de travaux publics et d'espaces verts pour la Commune des Allues
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	4
	Délai de validité des offres	150 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Défini par lot
	Clauses sociales	Avec
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Visite sur site	Visite facultative

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....4
1.1 - Objet.....4
1.2 - Mode de passation.....4
1.3 - Type et forme de contrat.....4
1.4 - Décomposition de la consultation.....4
1.5 - Nomenclature.....4
2 - Conditions de la consultation.....6
2.1 - Délai de validité des offres.....6
2.2 - Forme juridique du groupement.....6
2.3 - Variantes.....6
2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles.....6
2.5 - Développement durable.....6
3 - Conditions relatives au contrat.....6
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....6
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....7
3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité.....7
4 - Contenu du dossier de consultation.....7
5 - Présentation des candidatures et des offres.....8
5.1 - Documents à produire.....8
5.2 - Visites sur site.....10
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....11
6.1 - Transmission électronique.....11
6.2 - Transmission sous support papier.....13
7 - Examen des candidatures et des offres.....13
7.1 - Sélection des candidatures.....13
7.2 - Attribution des marchés.....14
7.3 - Suite à donner à la consultation.....17
8 - Renseignements complémentaires.....17
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....17
8.2 - Procédures de recours.....18
9 - Conditions générales d’utilisation de la plate-forme de dématérialisation MPI.....19

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Acquisition, location et remplacement de véhicules, d'engins et de matériels de travaux publics et d'espaces verts pour la Commune des Allues

Lieu(x) d'exécution :

Mairie des Allues
124 rue de la Resse
73550 Les Allues

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 4 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Acquisition d'une autolaveuse de parking
02	Location d'un porteur agricole de petit gabarit
03	Location d'un porteur agricole de grand gabarit
04	Achat d'une mini chargeuse avec équipements de déneigement et de désherbage

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
34100000-8	Véhicules à moteur

Lot(s)	Code principal	Description
01	39713410-0	Machines de nettoyage des sols
02	34144400-2	Véhicules d'entretien routier

Lot(s)	Code principal	Description
03	34144400-2	Véhicules d'entretien routier
04	34144400-2	Véhicules d'entretien routier

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 150 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles

Les candidats peuvent faire une proposition pour la ou les prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

Lot(s)	Libellé	Description
01	PSEF lot 1	Acquisition d'une remorque dont les caractéristiques sont précisées au CCTP
02	PSEF lot 2	Reprise du poids lourd dont les caractéristiques sont précisées au CCTP
03	PSEF lot 3	Reprise du poids lourd dont les caractéristiques sont précisées au CCTP

2.5 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Autofinancement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes ;
- Le règlement de la consultation (RC) ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes ;
- Lettre de candidature - Désignation du mandataire par ses cotraitants ;
- Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement ;
- Déclaration de sous-traitance ;
- Flyer d'information sur Chorus Pro ;
- Attestation de non interdiction de soumissionner ;
- Les tableaux d'émission de gaz ;
- Liste nominative des salariés étrangers.

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Cas des groupements d'entreprises

En cas de groupement, **chaque membre du groupement doit fournir un dossier administratif complet comprenant l'ensemble des documents ci-dessus** (sauf pour le DC1 ou document équivalent (pièce 1) qui peut être produit uniquement par le mandataire du groupement dans la mesure où il est dûment rempli par tous les membres du groupement).

L'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières d'un groupement est globale. Il n'est pas exigé que chaque membre du groupement ait la totalité des compétences techniques requises pour l'exécution du marché public.

Cas de la présentation de sous-traitants

Si le candidat souhaite présenter des sous-traitants, le dossier de candidature de ceux-ci doit contenir tous les éléments des pièces citées ci-dessus ainsi que :
Une attestation du représentant légal du partenaire concerné spécifiant que ses moyens seront mis à disposition du soumissionnaire pour l'exécution du marché public concerné ;Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du code de la commande publique susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Cas des entreprises nouvellement créées

Lorsque le candidat est une entreprise nouvellement créée, qui ne peut fournir les déclarations du chiffre d'affaires et les références des prestations similaires exécutées comme demandées dans le présent règlement de consultation, il pourra justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières par tout autre moyen.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
Déclaration de sous-traitance (le cas échéant)	Non
Les tableaux des données environnementales pour tous les lots	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

5.2 - Visites sur site

Les conditions de visites sont les suivantes :
Une visite est préconisée pour les lots 2 et 3.
Une visite peut être organisée avec le chef d'atelier, la prise de rendez-vous se fait par mail à l'adresse suivantesservices.techniques@mairiedesallues.fr.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://www.marches-publics.info.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Mairie des Allues
124 rue de la Resse
73550 LES ALLUES

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Concernant l'horodatage : La date et l'heure limite pour soumettre la candidature et l'offre correspondent à la date et l'heure de réception du pli sur la plateforme (« dernier octet ») et non pas à l'heure d'envoi.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.



Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 4 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour le lot n°01

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0
2-Valeur technique	40.0
2.1-Respect des descriptions définies au CCTP	*30.0*
2.2-Disponibilité de l'engin	*10.0*
3-Performances en matière de protection de l'environnement de l'offre	10.0
3.1-Incidences énergétiques et environnementales	*10.0*
4-Prestations proposées dans le cadre du service après-vente	10.0

Pour le lot n°02

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0
2-Valeur technique	40.0
2.1-Respect des descriptions définies au CCTP	*20.0*
2.2-Disponibilité du porteur agricole	*20.0*
3-Performances en matière de protection de l'environnement de l'offre	10.0
3.1-Incidences énergétiques et environnementales	*10.0*
4-Prestations proposées dans le cadre du service après-vente	10.0

Pour le lot n°03

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0
2-Valeur technique	40.0
2.1-Respect des descriptions définies au CCTP	*30.0*
2.2-Disponibilité du porteur agricole	*10.0*
3-Performances en matière de protection de l'environnement de l'offre	10.0
3.1-Incidences énergétiques et environnementales	*10.0*
4-Prestations proposées dans le cadre du service après-vente	10.0

Pour le lot n°04

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0
2-Valeur technique	40.0
2.1-Respect des descriptions définies au CCTP	*30.0*
2.2-Disponibilité de la mini chargeuse	*10.0*
3-Performances en matière de protection de l'environnement de l'offre	10.0
3.1-Incidences énergétiques et environnementales	*10.0*
4-Prestations proposées dans le cadre du service après-vente	10.0

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.
La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

1-Examen critère prix des prestations - note /40

La note prix sera attribuée par application de la formule établie ci-dessous :

N(P)= [10* Pmin/P] à multiplier par le coefficient 4.

P étant le montant de l'offre étudiée ;

Pmin étant le montant de la proposition la plus basse parmi toutes les offres étudiées.

La note ainsi obtenue sera sur 40 points.

La note sera arrondie au centième supérieur.

Dans le cas où la note prix serait négative, elle sera alors ramenée à zéro.

Si une offre est jugée anormalement basse par le pouvoir adjudicateur, conformément à l'article R. 2152-3 et R.2152-4 du code de la commande publique, après avoir demandé toutes justifications au (x) soumissionnaire(s) sur les prix ou les coûts, cette offre ne sera pas prise en compte dans la notation des autres offres, c'est-à-dire qu'elle ne sera pas le prix minimum.

2- Examen critère : valeur technique jugée sur le mémoire justificatif - note /40

Selon sous critères définis ci-après.

a) Sous-critère 1 : *Respect des descriptions définies au CCTP* - 30 points (pour les lots 1-3-4) et 20 points (pour le lot 2)

Le soumissionnaire devra préciser dans son mémoire technique comment il entend respecter les stipulations du mémoire technique.

b) Sous-critère 2 : *Disponibilité de l'engin* - 10 points (pour les lots 1-3-4) et 20 points (pour le lot 2)

Le soumissionnaire devra définir dans son mémoire technique la disponibilité de l'engin.

3- Examen critère : Performances de l'offre en matière de protection de l'environnement - note /10

Le soumissionnaire devra détailler dans son mémoire technique les Incidences énergétiques et environnementales de son offre.

4- Examen critère : Prestations proposées dans le cadre du service après-vente - note /10

Le soumissionnaire devra détailler dans son mémoire technique les prestations proposées dans le cadre du service après-vente.

L'offre, notée sur 100 points, arrivée en première position est réputée « offre économiquement la plus avantageuse ».

En cas d'égalité de note, il sera pris en compte l'offre qui aura la meilleure note sur les critères de poids les plus élevés, puis en cas de nouvelle égalité, l'offre la moins disante sera retenue.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence.

L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

<u>En ce qui concerne l'analyse des prestations supplémentaires éventuelles facultatives :</u>

Après avoir procédé au classement des offres de base, le pouvoir adjudicateur procédera à un ou plusieurs classements en cas de multiplicité de prestations supplémentaires éventuelles facultatives (PSEF), en tenant compte de l'offre de base ainsi que des PSEF. Une fois ces différents classements opérés, le pouvoir adjudicateur décidera s'il souhaite retenir ou non la ou les PSEF et choisira alors le classement correspondant à ce choix.

7.3 - Suite à donner à la consultation

Documents et pièces à produire en fin de procédure :

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique ainsi que la liste définie à l'article D8254-2 du Code du travail ***(modèle joint au présent DCE).*** Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

Les candidats sont informés qu'une étape de rematérialisation des offres aura lieu en fin de procédure. Les candidats devront pouvoir fournir dans le même délai que celui mentionné ci-avant les offres signées en original par pli papier à l'adresse de la Mairie des Allues – 124, rue de la Resse – 73550 LES ALLUES.

La signature de l'acte d'engagement emporte acceptation sans réserve ni modification du CCAP et du CCTP et leurs éventuelles annexes, dans leurs dernières versions en cas de négociation.

Les candidats sont informés que le seul dépôt de l'offre vaut engagement de leur part à signer ultérieurement le marché public qui leur serait attribué.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.marches-publics.info

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Grenoble
2 place de Verdun
BP 1135
38022 GRENOBLE CEDEX 1

Tél : 0476429000

Télécopie : 0476422269
Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : http://grenoble.tribunal-administratif.fr/

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Grenoble
2 place de Verdun
BP 1135
38022 GRENOBLE CEDEX 1

Tél : 04 76 42 90 00
Télécopie : 04 76 51 89 44
Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : http://grenoble.tribunal-administratif.fr/

9 - Conditions générales d'utilisation de la plate-forme de dématérialisation MPI

Voici le lien direct pour avoir accès aux conditions générales d'utilisation de la plateforme de dématérialisation MPI : http://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf